

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Ophtalmologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0057164

84468

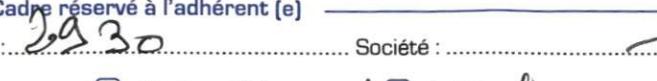
Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2030 Société : 

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUAD HATHI ner ahmed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

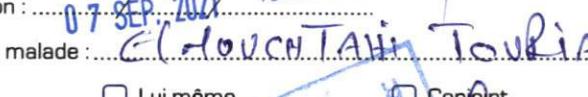
Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

Cadre réservé au Médecin

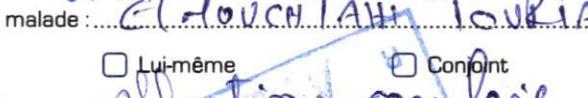
Cachet du médecin :



Date de consultation : 07 SEP. 2021

Nom et prénom du malade : El douch TAHI Tawfik Age : 

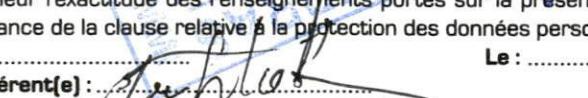
Lien de parenté : Lui-même Conjoint

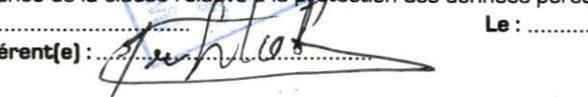
Nature de la maladie : 

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

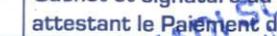
Fait à : 

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : / /



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07 SEP. 2021	S	1	200 DH	 Dr. OUHADI BOUNZIL Ophtalmologist Bd. Akid Allam, Rés. Nakkia 4, 1er ét., App. 3 Bounzil (Prés Rés. Poissons) - Casablanca Tél: 05 22 56 06 56

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 KADER OPTIQUE OPTICIENNE OPTOMTRIE MOT 404, AV. Abdellah Sennaji Drissia 1007 Casablanca Tél: 052 801836 - Cellulaire: 067 777 3300	13/03/21	34000.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

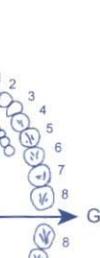
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur OUHADI Souad

Maladies et Chirurgie des yeux

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août

Ex. Médecin à l'Hôpital My Youssef

Membre de la société française d'ophtalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive et esthétique des yeux

Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact



الدكتورة أهادي سعاد

أمراض و جراحة العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

طبيبة سابقة بمستشفى مولاي يوسف

عضوة بالجمعية الفرنسية لطب العيون

جراحة الجلاة بالأمواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

جراحة و تجميل الجفون

جراحة مسالك الدموع

الحول - الضغط - العدسات اللاصقة

الدار البيضاء في:

Casablanca, le :

07 SEP. 2021

Mme El Mouchtahi Touria



96, 90
58.00 1 goutte, 2 fois par jour (pendant 1 mois)

IDEW DS COLLYRES



goutte, 3 fois par jour (pendant 3 mois)

CDX

Dr. OUHADI SOUAD
Ophtalmologiste
Bd. Akid Allam, Rés Nakhlé 4, 1^{er} étage Appart.3
Boumalil (Près Rés. Poissons) - Casablanca
Tél: 05 22 56 06 56

شارع العقيد العلام - إقامة النخلة 4 - الطابق الأول رقم 3 بونازيل - الدار البيضاء - الهاتف .

Bd. Akid Allam, Résidence Annakhla 4, 1^{er} étage App.3 - Bournazil - Casablanca - Tél.: 05 22 56 06 56

(Près Restaurants Poissons) (قرب مطاعم السمك)

Docteur OUHADI Souad

Maladies et Chirurgie des yeux

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août

Ex. Médecin à l'Hôpital My Youssef

Membre de la société française d'ophtalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive et esthétique des yeux

Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact



Casablanca, le :

07 SEP. 2021

دكتورة أهادي سعاد مراض و جراحة العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

طبيبة سابقة بمستشفى مولاي يوسف

ضفوة بالجمعية الفرنسية لطب العيون

جراحة الجلاة بالأمواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

جراحة و تجميل الجفنون

جراحة مسالك الدموع

مول - الضغط - العدسات اللاصقة

الدار البيضاء في :

Mme El Mouchtahi Touria

Lunettes pour vision de LOIN

OD : +1,75 (125° -0,50)

OG : +1,75 (90° -0,50)

, ADDITION POUR VISION DE PRES

OD : + 2.75

OG : + 2.75

, Verres progressifs.

KADER OPTIQUE
OPTICIENNE - OPTOMETRIE
404, Av. Abdellah Senhaji Drissia 1
Casablanca
Tél: 05 22 56 06 56 - 05 22 80 18 36

Dr. OHADI SQUAD
Ophtalmologiste
Bd Akid Allam, Rés Annakhla 4, 1^{er} étage Apt 3
Boumazil (Près Rés Restaurants Poissons) - Casablanca
Tél: 05 22 56 06 56

شارع العقيد العلام - إقامة النخلة 4 - الطابق الأول رقم 3 بورنازيل - الدار البيضاء - الهاتف .

Bd. Akid Allam, Résidence Annakhla 4, 1^{er} étage Appt.3 - Bournazil - Casablanca - Tél.: 05 22 56 06 56

(Près Restaurants Poissons) (قرب مطاعم السمك)

404, Av.Abdellah Senhaji
Idrissia 1 -Casablanca
Tél : 05 22 28 70 73
Fax : 05 22 80 18 36

patente : 33664052
C.N.S.S : 23561145
R.C : 20 47 88

IF : 02520198
ICE : 00182301700027
INP : 095004081

KADER OPTIQUE

FACTURE

N° 00423

Casablanca ,le

13/09/2021

M

El Nacchati ToRis

O.D. = ADD. =

O.G. = ADD. = Ordonnance du docteur O.HAD

NRS de nomenclature correspondants à la prescription	Loin { O.D. = / O.G. = /	Prés { O.D. = / O.G. = /	D.F. { O.D. = / O.G. = /
--	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

FOURNITURE :

Montures :

Verres :

1 paire de lunettes	900,-	900,-
1 paire de verres	1200,-	2500,-

TOTAL :

3400,-

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Avez Nelle Guatie
C'est pas assez

KADER OPTIQUE
OPTICIENNE OPTOMTRIE
404, Av. Abdellah Senhaji Drissia
Tél : 05 22 28 70 73 Fax : 05 22 80 18 36 Casablanca